



**L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZÈRE.

**Date de la convocation** : 10/09/2024

**Date de la publication** : 10/09/2024

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MILANESE Antoine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine - SICARD Christine - VALADE Pierre - RESSES Lisa.

Formant la majorité en exercice

**Excusés** : M. Mme DILMAN Patrick, DALL'ANESE Lisa, BROUILLON Monique, COUZIGOU Laurent.

**Absents** : M. Mme. ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène.

**Procuration** : M. DILMAN Patrick à M. POLONI Pascal.  
Mme DALL'ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa.  
Mme BROUILLON Monique à M. MACHEFE Thomas.  
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

**Présents : 17**  
**Procurations : 4**  
**Votants : 21**

**Pour : 21**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 082 / 2024 OBJET : MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET INFÉRIEURE OU ÉGALE A 10%.**

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la réorganisation des services en raison d'un accroissement d'activité pour l'entretien des locaux communaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique, à temps non complet (25h), crée suite à la délibération n°043/2021 du 16 juin 2021.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle :

**AR Prefecture**

047-214702334-20240917-082\_2024-DE  
Reçu le 17/09/2024

~~Ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi~~

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 01/10/2024 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 25 heures
- nouvelle durée hebdomadaire : 27 heures.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L.542-5,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Maire précise également que cette ampliation annule, celle du 15 juillet 2024, transmise en sous-préfecture le 16 juillet 2024, portant le n° 069/2024.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/09/2024 et de l'affichage en date du 17/09/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.